

Le, 7 Décembre 1956

Société Anonyme
ANDRE CITROEN

Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV°

METHODES REPARATIONS

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 1 - D

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

DS 19

Manoeuvres en lère et en marche arrière

Nous vous demandons d'insister auprès de votre personnel d'une part, auprès de vos clients d'autre part, pour qu'ils observent la règle suivante lorsqu'ils effectuent des manoeuvres en lère et en M. AR.

La voiture roulant en lère, il faut **attendre son arrêt complet** pour passer de lère en M. AR, (et inversement pour le passage de M. AR. en lère).

Cette règle est générale pour toutes les voitures.

Pour la DS 19, elle est **impérative**.